

La Plaine sur mer

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU VENDREDI 20 JUIN 2025 – 9 H 00**

Conseillers en exercice	9
Présents	7
Pouvoirs	2
Votants	9

Date de convocation du conseil d'administration 11 juin 2025

Etaient présents

Danièle VINCENT, Présidente,
Marie-Andrée RIBOULET, Adjointes
Sylvie DANET, Marc LERAY Conseillère municipale.
Marie-Thérèse CHAUVET VIGNERON, représentante des personnes en situation de Handicap,
James DE LA ROCHE SAINT-ANDRE, représentant du Secours Catholique
Guillaume DE DIEULEVEULT, représentant des personnes âgées

Excusés représentés

Claire DE SONIS, représentante de l'UDAF 44, donne pouvoir à Guillaume DE DIEULEVEULT
Maryse MOINEREAU, Vice-Présidente, donne pouvoir à Danièle VINCENT

Secrétaire de séance : Marie-Andrée RIBOULET

Adoptée à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Arrêt du procès-verbal du conseil d'administration du 4 avril 2025

AIDES FACULTATIVES

1. Point budgétaire des aides facultatives
2. Dossier d'aide facultative : AF_2025-20
3. Dossier d'aide facultative : AF_2025-21
4. Dossier d'aide facultative : AF_2025-22

STATISTIQUES DES ACCOMPAGNEMENTS

COMMUNICATIONS DIVERSES

POINT N° 1 / POINT BUDGÉTAIRE DES AIDES FACULTATIVES

Point budgétaire au 03/06/2025

Année 2025	Budget voté	Budget réalisé	Reste à réaliser		
Bons alimentaires	3 500,00 €	1 117,00 €	31,91%	2 383,00 €	68,1%
Aides financières	1 500,00 €	500,00 €	33,3%	1 000,00 €	66,7%
Créances	500,00 €	0,00 €	0,0%	500,00 €	100,0%

POINT N° 2 / DOSSIER D'AIDE FACULTATIVE : AF_2025-20

Rapporteur : Madame la Présidente

Madame VINCENT Présidente présente au conseil d'administration une demande d'aide financière pour Madame X concernant le paiement de sa facture d'eau.

Madame est actuellement en situation de précarité. Elle est inscrite auprès de France Travail et accompagnée depuis le 12 mai 2025, avec un rendez-vous mensuel régulier auprès de son conseiller. Elle bénéficie également de l'aide alimentaire, étant inscrite aux Restos du Cœur depuis le 23 avril 2025.

Elle a travaillé en intérim pour l'entreprise X, avec des missions effectuées de janvier à mars 2024, puis de septembre à octobre 2024. Elle reste inscrite en agence d'intérim et est disponible pour toute nouvelle mission, témoignant de sa volonté de travailler. Toutefois, elle ne peut pas prétendre à l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE), car il lui manque 80 heures de travail pour ouvrir ses droits.

Madame élève seule son fils. L'enfant ne voit pas son père, et aucune pension alimentaire n'est versée, ce qui accroît la fragilité financière de la famille.

Elle a rencontré Madame X, assistante sociale à L'EDS, début juin 2025 afin d'entamer une demande de FSL pour obtenir un soutien concernant ses charges liées au logement.

Reste à vivre en mai 2025 : 0€72

Au vu de la dynamique positive dans laquelle Madame X se trouve et afin de prévenir un endettement le CCAS est sollicité pour une partie de la dette qui s'élève à 363€06 (le reste du paiement de la facture Véolia).

Budget mensuel du ménage

Ressources (mensuelles)				CHARGES (mensualisées)			
	Demandeur	Conjoint	Autres personnes au foyer		Charges	Dettes	
Salaire				Logement			
Autre revenu d'activité				Loyer + charges	680,00		
Indemnités journalières				Loyer brut	680,00		
Indemnités chômage				Charges			
RSA socle <input type="checkbox"/>				Loyer résiduel :	287,00		
RSA Majl <input type="checkbox"/>	696,05			Mensualité accession propriété			
RSA activité <input type="checkbox"/>				Participation frais hébergement			
Retraite				Electricité	120,00	749,74	
A.P.I.				Gaz			
A.A.H.				Eau	50,00	363,06	
Pension d'invalidité				Chauffage			
Prestations Familiales				Taxe d'habitation			
A.F.				Taxe foncière			
Complément Familial				Assurance	16,39		
A.S.F.				Autres charges :			
P.A.J.E				Pension alimentaire			
A.P.E				Frais de garde			
Autres				Frais de cantine	46,80		
Autres ressources (à préciser)				Mutuelle			
Pension alimentaire				Assurances (autres que le logement)	51,11		
Prime d'activité				Téléphone	49,99		
				Internet et téléphone	36,99		
				transport scolaire			
				assurance décès	5,00		
				frais orange impayé régul			
TOTAL	696,05	0,00	0,00	Crédits à la consommation			
TOTAL DES RESSOURCES HORS AL/APL				696,05	Organisme	Nature du crédit	Date fin crédit
Aides au logement							
A.L.							
A.P.L.	393,00						
TOTAL DES RESSOURCES AL/APL incluses	1 089,05						
La commission de surendettement est-elle saisie ?							
oui	<input type="checkbox"/>	date de saisine : <input type="text"/>					
non	<input checked="" type="checkbox"/>			TOTAL	1 056,28	1 112,80	

Délibération n°CA 2025-13

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement du CCAS adopté le 7 mars 2025 par le conseil d'administration,

Considérant la demande d'aide facultative pour une facture d'eau Véolia de Madame X d'un montant de 363€06,

Considérant que le dossier présenté et vérifié est conforme au règlement

Entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'octroyer une aide d'un montant de 180€00 versé directement à Véolia.
- SOLICITE l'association le Goutte d'eau pour un montant de 180€00.
- AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document relatif à cette délibération.

POINT N° 3 / DOSSIER D'AIDE FACULTATIVE : AF_2025-21

Rapporteur : Madame la Présidente

Madame VINCENT Présidente présente au conseil d'administration une demande d'aide financière pour Madame X concernant le paiement de sa facture EDF.

Madame est actuellement en situation de précarité. Elle est inscrite auprès de France Travail et accompagnée depuis le 12 mai 2025, avec un rendez-vous mensuel régulier auprès de son conseiller. Elle bénéficie également de l'aide alimentaire, étant inscrite aux Restos du Cœur depuis le 23 avril 2025.

Elle a travaillé en intérim pour l'entreprise X, avec des missions effectuées de janvier à mars 2024, puis de septembre à octobre 2024. Elle reste inscrite en agence d'intérim et est disponible pour toute nouvelle mission, témoignant de sa volonté de travailler. Toutefois, elle ne peut pas prétendre à l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE), car il lui manque 80 heures de travail pour ouvrir ses droits.

Madame élève seule son fils. L'enfant ne voit pas son père, et aucune pension alimentaire n'est versée, ce qui accroît la fragilité financière de la famille.

Elle a rencontré Madame X, assistante sociale à L'EDS, début juin 2025 afin d'entamer une demande de FSL pour obtenir un soutien concernant ses charges liées au logement.

Reste à vivre en mai 2025 : 0€72

Au vu de la dynamique positive dans laquelle Madame se trouve et afin de prévenir un endettement le CCAS est sollicité pour une partie de la dette qui s'élève à 749€74 (le reste du paiement de la facture EDF).

Budget mensuel du ménage

Ressources (mensuelles)				CHARGES (mensualisées)			
	Demandeur	Conjoint	Autres personnes au foyer		Charges	Dettes	
Salaire				Logement			
Autre revenu d'activité				Loyer + charges	680,00		
Indemnités journalières				Loyer brut	680,00		
Indemnités chômage				Charges			
RSA socle <input type="checkbox"/>				Loyer résiduel :	287,00		
RSA Maj <input type="checkbox"/>							
RSA activité <input type="checkbox"/>	696,05						
Retraite				Mensualité accession propriété			
A.P.L.				Participation frais hébergement			
A.A.H.				Electricité	120,00	749,74	
Pension d'invalidité				Gaz			
Prestations Familiales				Eau	50,00	363,06	
A.F.				Chauffage			
Complément Familial				Taxe d'habitation			
A.S.F.				Taxe foncière			
P.A.J.E.				Assurance	16,39		
A.P.E.				Autres charges :			
Autres				Pension alimentaire			
Autres ressources (à préciser)				Frais de garde			
Pension alimentaire				Frais de cantine	46,80		
Prime d'activité				Mutuelle			
				Assurances (autres que le logement)	51,11		
				Téléphone	49,99		
				Internet et téléphone	36,99		
				transport scolaire			
				assurance décès	5,00		
				frais orange impayé régul			
TOTAL	696,05	0,00	0,00				
TOTAL DES RESSOURCES HORS APL/APL				696,05	Crédits à la consommation		
Aides au logement				Organisme	Nature du crédit	Date fin crédit	
A.L.							
APL	393,00						
TOTAL DES RESSOURCES APL/APL incluses				1 089,05			
La commission de surendettement est-elle saisie ?							
oui	<input type="checkbox"/>	date de saisine :					
non	<input checked="" type="checkbox"/>						
				TOTAL	1 056,28	1 112,80	

Délibération n°CA 2025-14

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement du CCAS adopté le 7 mars 2025 par le conseil d'administration,

Considérant la demande d'aide facultative pour une facture EDF de Madame X d'un montant de 749€74,

Considérant que le dossier présenté et vérifié est conforme au règlement

Entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité,

- SOLICITE les associations suivantes : Caritas, la Croix Rouge et Réso.
- AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document relatif à cette délibération.

POINT N° 4 / DOSSIER D'AIDE FACULTATIVE : AF_2025-22

Rapporteur : Madame la Présidente

Madame VINCENT Présidente présente au conseil d'administration une demande d'aide financière sollicitée par Madame X, assistante sociale à l'Espace Départemental des Solidarités, pour Madame X concernant le paiement de sa facture d'électricité.

Il s'agit d'une famille monoparentale avec 2 enfants qui réside dans un logement du parc social. Le plus jeune est scolarisé en CE2, tandis que l'aîné suit une formation en apprentissage. Ce dernier contribue occasionnellement aux charges alimentaires du foyer et prend en charge l'assurance de son scooter, indispensable pour se rendre en stage. Madame est en arrêt maladie depuis juillet 2023, ce qui limite fortement ses revenus. Depuis plusieurs mois, elle n'est plus bénéficiaire de l'aide alimentaire des Restos du Cœur. Elle est accompagnée par Mme X, assistante sociale de l'EDS, depuis juin 2023.

Grâce à une bonne gestion, Madame avait réussi à stabiliser sa situation financière au printemps 2024. Jusqu'en novembre 2024, elle parvenait à couvrir ses charges fixes ainsi que les remboursements liés à un plan d'apurement mis en place pour EDF et pour sa facture d'eau.

Cependant, à la fin de l'année 2024, sa situation s'est brutalement dégradée en raison de frais importants liés à la réparation de son véhicule vieillissant. Entre décembre 2024 et mai 2025, elle a dû régler un total de 1 900 € pour des réparations indispensables (batterie, alternateur, courroie de distribution, freins, pneus), échelonnés sur plusieurs mois. Ces dépenses imprévues ont déséquilibré un budget déjà fragile, entraînant un découvert bancaire. À partir de novembre 2024, ses mensualités EDF (102 €) ainsi que son plan d'apurement (62 €) ont été rejetés. Le 23 mai 2025, elle a reçu une facture de dé-mensualisation et de régularisation d'un montant total de 1 885€22, comprenant le reliquat de l'année 2024 et les consommations de janvier à mai 2025.

Le FSL énergie devrait pouvoir intervenir à hauteur de 400 €. Madame s'engage, dès juin 2025, à reprendre les paiements par carte bancaire dans l'attente que ses mensualités EDF puissent être réactivées. EDF attend actuellement la réponse des aides sollicitées avant de valider la remise en place des mensualisations.

Associations caritatives	Montant des aides sollicitées le 23/05/25
Caritas	200€
Croix rouge	200€
FSL	400€
Réso	200€
TOTAL	1000€

Reste à vivre : 15€56 avec le salaire de son fils en apprentissage sinon : 7€77

Au vu de la dynamique positive dans laquelle Madame se trouve et afin de prévenir un endettement le CCAS est sollicité pour une partie de la dette qui s'élève à 1885€22.

Budget mensuel du ménage

La commission de surendettement est-elle saisie ?

oui date de saisine :
non

Délibération n°CA 2025-15

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le règlement du CCAS adopté le 7 mars 2025 par le conseil d'administration,
Considérant la demande d'aide facultative pour une facture EDF de Madame X d'un montant de 1885€22,
Considérant que le dossier présenté et vérifié est conforme au règlement

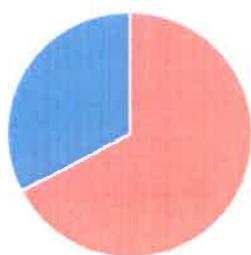
Entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'octroyer une aide d'un montant de 300€00 versé directement à EDF.
- SOLICITE l'association le Goutte d'eau pour un montant de 100€00.
- PRÉCISE que l'obtention de l'aide mentionnée est conditionnée par le paiement d'une quote-part du bénéficiaire.
- AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document relatif à cette délibération.

Statistiques des accompagnements

Genres



Tranches d'âge



65 ans et +	45	42.1%	●
55 à 64 ans	17	15.9%	●
45 à 54 ans	14	13.1%	●
35 à 44 ans	12	11.2%	●
Non renseigné	10	9.3%	●
25 à 34 ans	6	5.6%	●
18 à 24 ans	3	2.8%	●
Total	107	100.0%	

Types de situations familiales

Célibataire	29	27.1%
Veuf/Veuve	16	15.0%
Marié/Mariée	13	12.1%
Séparé/Séparation	13	12.1%
Divorcé/Divorcée	12	11.2%
En concubinage	6	5.6%
Pacsé/Pacsée	3	2.8%
En couple avec enfant(s)	2	1.9%
Non renseigné	13	12.1%
Total	107	100.0%

Types d'entretien

Accueil physique spontané	100	57.8%
Accueil physique sur rendez-vous	46	26.6%
Entretien téléphonique	22	12.7%
Rendez-vous à domicile	2	1.2%
Courrier	2	1.2%
E-mail	1	0.6%
Total	173	100.0%

Objets d'accompagnement

Pourcentage calculé sur le nombre total de synthèses d'entretien. Les synthèses d'entretiens pouvant avoir plusieurs accompagnements associés, le total des pourcentages peut être supérieur à 100 %.

suivi demande de logement	49	28.3%
Soutien administratif	46	26.6%
Accompagnement social	39	22.5%
Aide alimentaire	14	8.1%
Téléassistance	13	7.5%
Demande d'aides ménagères	7	4.0%
Carte Aléop	6	3.5%
Mutuelles	6	3.5%
Dossier MDPH	6	3.5%
Domiciliation	4	2.3%
Allocation personnalisée d'autonomie	4	2.3%
Animations seniors	4	2.3%
Obligation alimentaire	3	1.7%
Dossier FSL	3	1.7%
Complémentaire santé solidaire	3	1.7%
Aide financière numérique	1	0.6%
Aide financière voyage scolaire	1	0.6%
Demande prise en charge frais d'établissement	1	0.6%
Total	210	121.4%

Communications diverses

Logement d'urgence communal

Le logement d'urgence L'écumé de Mer est occupé par une femme depuis le 8 juillet 2024 suite à la mise en vente du logement dont elle était locataire.

Le logement des Coquelicots est occupé par une famille monoparentale depuis le 15 novembre 2024, une femme et sa fille de 14 ans suite à une séparation.

Madame est au chômage depuis fin septembre et est soignée pour des addictions, le divorce n'est toujours pas prononcé ce qui ne facilite pas la mise à disposition d'un logement sociale, la famille est accompagnée par l'EDS ainsi que l'assistante sociale du collège.

Ville amie des Aînés (VADA)

Programme des animations de juillet et août 2025 :

JUILLET/AOÛT		
LUNDI 7 JUILLET 10H-12H	PAUSE CAFÉ	PÔLE DE L'ORMELETTE
MERCREDI 16 JUILLET 19H00	PIQUE-NIQUE ET CONCERT DE GAUME	AU JARDIN DES LAKAS N'oubliez pas votre repas et votre chaise pliable
MERCREDI 30 JUILLET 16H00	CROISIÈRE "MARINE & LOIRE" SAINT-NAZAIRE-NANTES DURÉE: 2H30 32€/PERSONNE	DÉPART DE LA PLAINE 14H00 DU PARKING DE LA POSTE
SAMEDI 2 AOÛT 18H00	SOIRÉE MOULES FRITES ET CONCERT DU REY BALIARDO AU PORT DE LA GRAVETTE	TRANSPORT SUR DEMANDE AU DÉPART DU PARKING DE LA POSTE
LUNDI 11 AOÛT 10H-12H	PAUSE CAFÉ	PÔLE DE L'ORMELETTE
MERCREDI 13 AOÛT 19H00	PIQUE-NIQUE ET CONCERT DE POLLY	AU JARDIN DES LAKAS N'oubliez pas votre repas et votre chaise pliable
VENDREDI 29 AOÛT 20H30	SPECTACLE EQUESTRESCÈNE A MONDALIN (ST-VIAUD) 20€/PERSONNE	DÉPART COVOITURAGE 19H45 DU PARKING DE LA POSTE
INFORMATIONS ET RÉSERVATIONS OBIGATOIRES AUPRÈS DU CCAS DE LA PLAINE-SUR-MER : ccaselaplainesurmer.fr 02 40 21 18 72		TRANSPORT ET COVOITURAGE POSSIBLES RDV AU PARKING DE LA POSTE POUR LES ANIMATIONS PAYANTES, PAIEMENT EN ESPÈCES, MERCI DE PRÉVOIR L'APPONT.

Voici le bilan des animations culturelles depuis janvier 2025 :

Pause-Café	
date	Présents
13 /01/2025	20
27/01/2025	22
10/02/2025	20
24/02/2025	26
10/03/2025	20
24/03/2025	20
31/03/2025	16
07/04/2025	16
12/05/2025	25
26/05/2025	35

Cinéma			
Date	Lieux	Présents et prix	
20/01/2025	Pornic	7	4€
17/02/2025	Ciné CLIC Saint Joseph	6	4€
17 /03/2025	Ciné CLIC Saint Joseph Pornic	11	4€
21/04/2025	Ciné CLIC Pornic	13	4€
13 /06/2025	Ciné CLIC Préfailles	6	4€

Théâtre			
Date	Lieux	Présents	
09/02/2025	Pornic cinéma Saint Gilles	41	17€
09/03/2025	La Plaine sur Mer	21	8€
29/04/2025	Pornic	10	gratuit

Concerts		
Date	Lieux	Présents et prix
27/04/2025	Eglise Pornic	22 12€

Sorties visites animations			
6 /02/2025	Repas solidaire Pornic	25	gratuit
27/02/2025	Visite faïencerie Pornic	5€	annulée
27/03/2025	Chauvé (Le pot aux fleurs)	9	gratuit
24/04/2025	Chauve (le pot aux fleurs)	6	11€
15/05/2025	Guérande (marais salants)	11	11€50
05/06/2025	St Michel mini-golf	11 annulé pluie	
14/06/2025	Lakas détente, pique-nique , boules	20	gratuit
26/06/2025	Pornic (bateau Thomas Evasion)	12	15€
30/07/2025	Bateau Nantes Saint Nazaire	40	31€80
29/08 /2025	ST Viaud Equestrescène	21	20€

Petites marches		
Date	Lieux	Présents et prix
05/05/2025	Départ plage Mouton La plaine	6 (groupe 13)
19/05/2025	Départ Pornic	5 (groupe 15)
2/06/2025	Départ (Comberge Saint Michel	8 Plainais (groupe 14)
16/06/2025	Départ Saint Brévin	

Participation de la commune de La Plaine au congrès du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés

Le congrès annuel du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés s'est tenu cette année à Saint-Quentin, les 20 et 21 mai, sur le thème :« Territoires et santé : quelle convivialité à l'égard des aînés ? »

Madame le Maire Danièle VINCENT, accompagnée de l'adjointe à la vie sociale et d'un représentant des seniors Plainais, a représenté notre commune lors de cet événement rassemblant 300 participants issus de 250 collectivités adhérentes au Réseau.

Ce congrès a offert de nombreuses occasions d'échanges et de partages d'expériences entre collectivités engagées en faveur du bien-vieillir. Des tables rondes, des interventions d'experts et la présentation d'initiatives locales ont permis de mettre en lumière des actions concrètes autour de la santé, du lien social et de la convivialité pour les personnes âgées.

La qualité de l'organisation et la richesse des échanges ont été unanimement saluées, faisant de cette édition un temps fort en matière de réflexion et d'inspiration pour le vieillissement actif en bonne santé.

La participation de notre commune témoigne de son engagement à poursuivre une politique locale favorable aux aînés, en lien avec les valeurs portées par le Réseau.

Présentation du programme « le périnée du senior »

Nous vous informons du lancement d'un programme de prévention à destination des seniors intitulé « Le périnée du senior », porté par Kiné Ouest Prévention en partenariat avec les acteurs du bien vieillir du département.

Ce programme a pour objectif de sensibiliser les personnes âgées de plus de 60 ans à l'importance de la santé périnéale, souvent négligée malgré son rôle essentiel dans la posture, la continence et le bien-être intime. Avec l'âge, le périnée peut s'affaiblir, entraînant des troubles tels que des fuites urinaires ou une sensation de lourdeur pelvienne. Des solutions simples existent cependant pour préserver ou améliorer son état.

Le dispositif comprend :

- Une conférence d'information animée par une kinésithérapeute, qui permettra d'expliquer le rôle du périnée, d'identifier les facteurs de risque et de proposer des gestes de prévention.
- 4 ateliers pratiques de 3 heures chacun, encadrés par une professionnelle spécialisée, qui permettront aux participants de découvrir des exercices adaptés, des conseils en hygiène de vie et des techniques pour renforcer ou détendre le périnée.

Le programme s'adresse à un public mixte, hommes et femmes de plus de 60 ans, en particulier ceux présentant des facteurs de risque : ménopause, chirurgie pelvienne, surpoids, maladies respiratoires, etc.

L'initiative est soutenue par la CNSA, la Conférence des Financeurs, la Mairie de La Plaine-sur-Mer, la CPTS du Pays de Retz et le Département de Loire-Atlantique, qui souhaitent ainsi contribuer à briser les tabous autour de cette thématique et à promouvoir activement la santé des seniors.

- Conférence : Mercredi 4 juin 2025, de 14h à 16h – Salle des Loisirs, rue de Préfailles, 44770 La Plaine-sur-Mer.
- Ateliers : 4 sessions entre le 10 juin et le 1er juillet 2025. Inscription à l'issue de la conférence.

Le CCAS est invité à relayer cette information auprès des bénéficiaires et partenaires locaux, afin de favoriser une large participation à ce programme de prévention innovant.

La séance est levée à 10H15.

Madame La Présidente,
Danièle VINCENT



La Secrétaire de séance,
Marie-Andrée RIBOULET

